

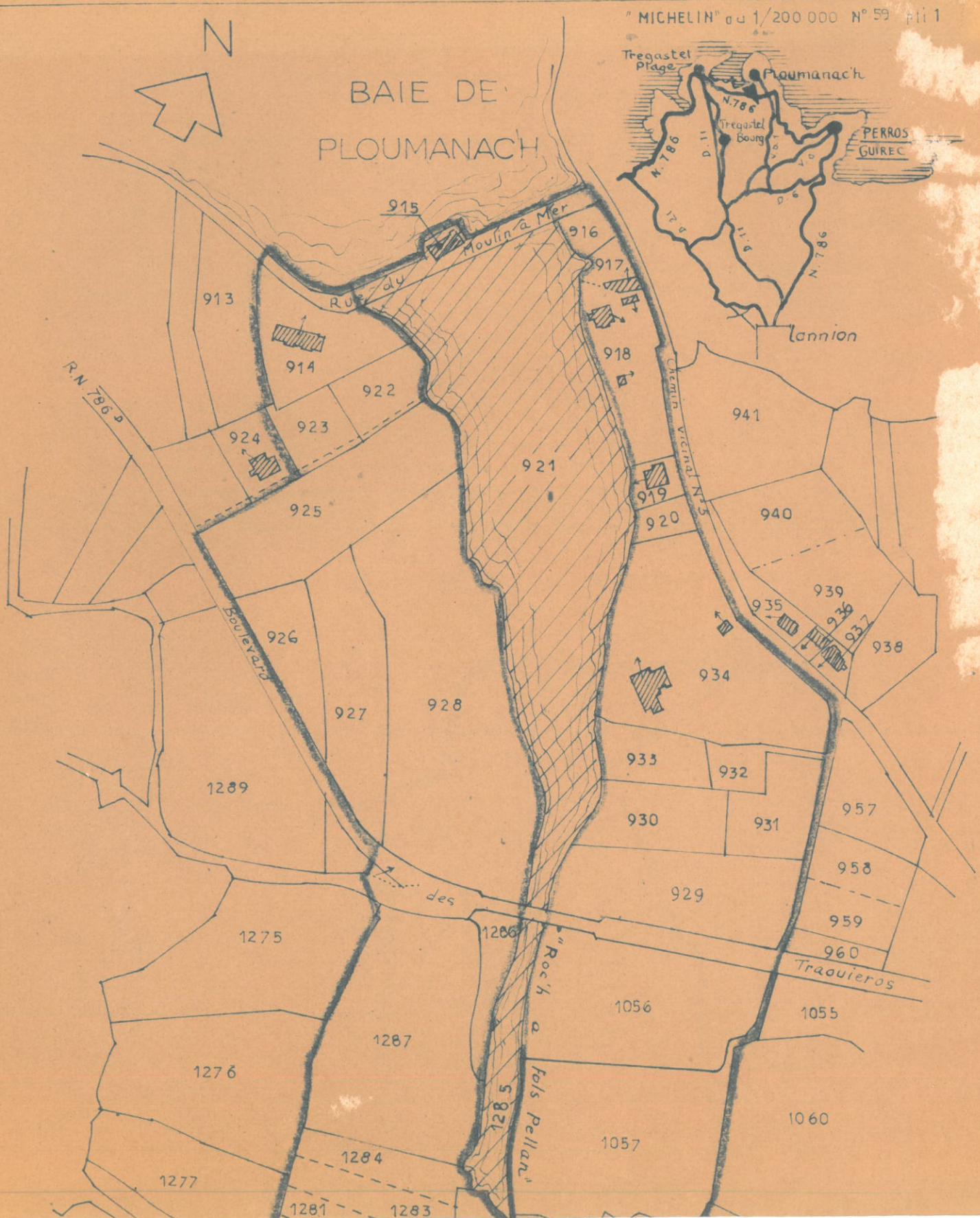
COTES-DU-NORD

PERROS-GUIREC

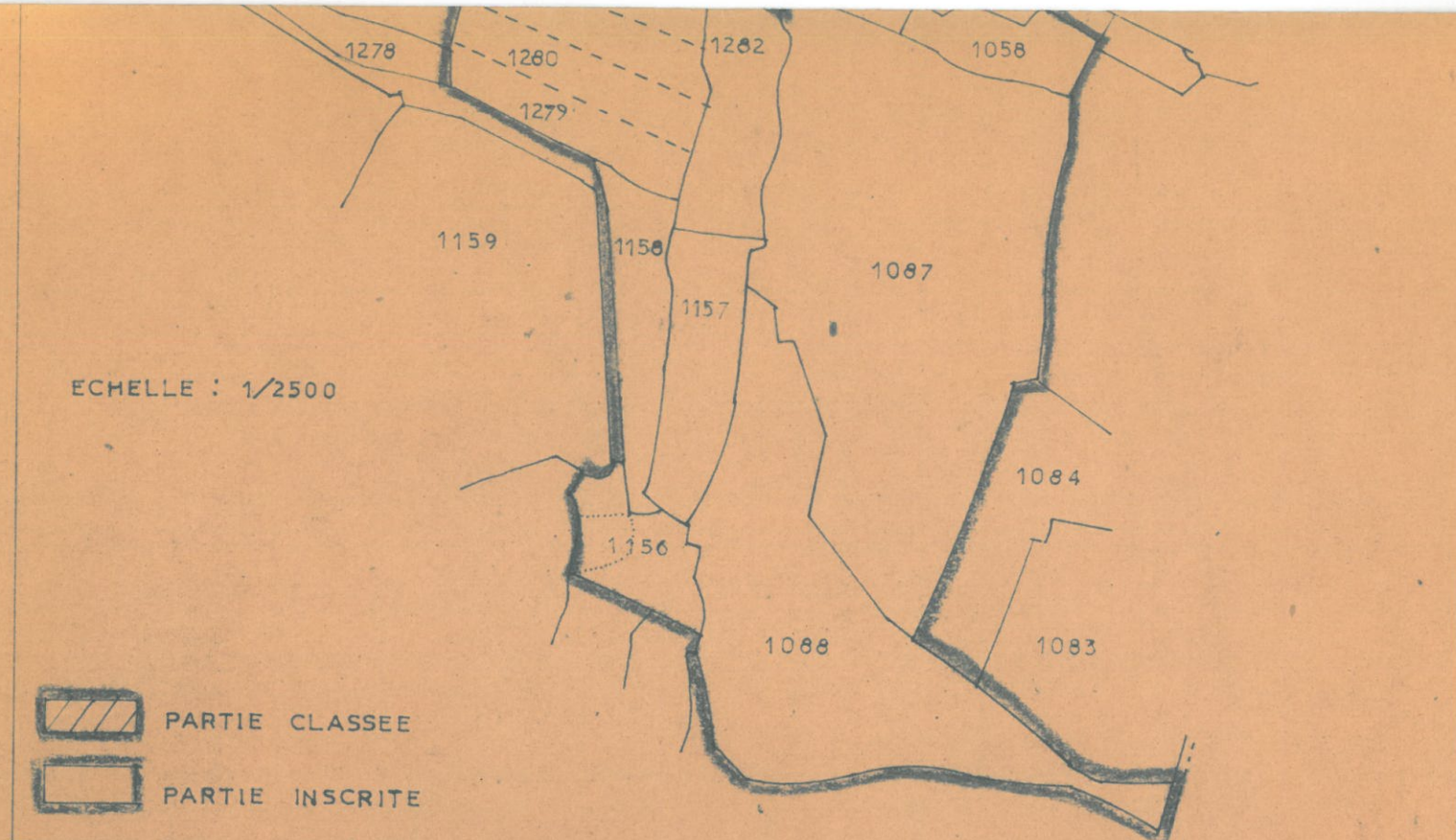
CHEF-LIEU DE CANTON

ARRONDT : LANNION

MOULIN, CHAUSSEE, ETANG, LAC, ET VALLEE DES PETITS TRAQUIEROS



ECHELLE : 1/2500



L'ensemble formé à Perros-Guirec (Côtes-du-Nord) par le Moulin des Petits-Traouieros (Section D, parcelle cadastrale n° 915), l'étang dit "Lan Toulaber" (Section D, parcelle cadastrale n° 921), et le lac sis au lieu dit "Roc'h a fols Pellan" (Section D, parcelle cadastrale n° 1285) appartenant à M. Louis THOMAS, 6, Square Henri Delormel, Paris 4^{me}, ainsi que par la chaussée du Moulin (Section D, parcelle cadastrale n° 915), propriété communale, est classé parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, légendaire ou pittoresque. En ce qui concerne les immeubles bâtis, la mesure s'applique aux façades, élévations et toitures.

(ARRETE du 14 Mai 1943)

Est inscritesur l'inventaire des sites pittoresques des Côtes-du-Nord la vallée des Petits Traouieros à Perros-Guirec.
Délimitation : - Sud : limite sud des parcelles 1088. 1156. - Ouest : limite ouest des parcelles 1156. 1158 1279. 1280. 1281. 1283. 1284. 1287, la route nationale 785 jusqu'à l'angle sud-ouest de la parcelle 925, limite ouest de la parcelle 925, limite sud des parcelles 923, 914. Nord : limites nord des parcelles 914. 915; 916. Est : le chemin vicinal n° 5 jusqu'à l'angle nord-est de la parcelle 934, limite s est des parcelles 934. 932. 931. 929, traversée de la route nationale 785, limite est des parcelles 1056. 1057. 1058 1087, limite nord-est de la parcelle 1088. Parcelles cadastrales visées : 914 à 923. 925 à 934. 1056.1057. 1058. 1087. 1088. 1156. 1157. 1158. 1279. à 1287. 1569. Section D.

(ARRETE du 6 Avril 1945)